

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON

L'an deux mille vingt et un, le 23 novembre, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 16/11/2021, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 62 Nombre de membres présents : 40 Nombre de suffrages exprimés : 48 Votes Pour : 48 Vote(s) Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : RH – Création d'un poste dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences N° 2021-131
---	---

Présents (39) : PUCEL Matthieu, GOUBE Nicole, MOUNIQ Jean, CASPAR Elvire, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, PUYAU Maryse, CASTERAN David, LLOP Frédéric, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, GAILHARD Christophe, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-José, CARTAN Olivier, CHAZOTTES Michel, RAHALI Sabine, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, PETIT Caroline, BRUNET André, BALAGNA Patrice, GAY Eric, PELIEU Michel, BERTRANUC Evelyne, CLIMENT Emmanuel, ROBIN Isabelle, ACCHINI Nicole, AIZIER Philippe, DARAN René, SALAT Jacques, BEYRIE Maryse, DELOM Christian, ISOART Jean-Michel.

Présent visio (1) : LEGOFF Stéphanie

Présents non votant : GUILBERT-VIARRIEU Annie, SERMET André.

Absents (14) : GRANGE Jean-Baptiste, GISTAU Patrick, SAINT-PASTEUR Marcel, MALERE Hélène, ANGLADE Jean-Louis, BESSONE Michel, ESCOULA Bernard, MUR François, SOLANA Michel, HELARY Yann, JARENO Sandra, OZUN Benjamin, FORTUNE Didier, CASCARRE Victor.

Procurations (8) :

- DUNAN Anne à CARRERE Philippe
- DESMARIS Nadine à BUERBA Jean-Pierre
- FINES Frédéric à RICARD Louis
- LACAZE Noël à DESCOUENS Bernard
- BRUN Didier à PAUCIS Jean
- BOURREC Christophe à SALAT Jacques
- MIR André à AIZIER Philippe
- NARS Aline à DARAN René

Frédéric LLOP a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi dans la limite de la valeur du SMIC.

La durée hebdomadaire afférente à cet emploi est de 35 heures par semaine, la durée du contrat est du 01/12/2021 au 31/08/2022 et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Président propose donc de créer un emploi d'agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Durée du contrat : 9 mois ;
- Durée hebdomadaire de travail : 35h00 ;
- 17h30 par semaine auprès de la commune de Grézian et 17h30 par semaine auprès de la commune de Bazus-Aure ;
- Rémunération : 1640 € brut.

Et de l'autoriser à signer la convention avec pôle emploi et le contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

- **DECIDE** de créer un emploi d'agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Durée du contrat : 9 mois ;
- Durée hebdomadaire de travail : 35h00 ;
- 17h30 par semaine auprès de la commune de Grézian et 17h30 par semaine auprès de la commune de Bazus-Aure ;
- Rémunération : 1640 € brut.

- **AUTORISE** Monsieur le Président à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Séjourné
68240 ARREAU